

François Bayrou : "Nos langues régionales font partie du patrimoine de la nation."

François Bayrou ministre a pris la circulaire du 7 avril 1995, qui régit actuellement l'enseignement des langues et cultures régionales en France ; elle appelait à généraliser la découverte de la langue et de la culture régionale dans chaque classe. A l'Assemblée nationale, il est maintes fois intervenu pour défendre les langues régionales.

" **Les langues régionales ont une tradition, une syntaxe, une longue histoire.** Lorsqu'on n'évolue pas dans une communauté où ces langues sont parlées, lorsqu'on ne les pratique pas on a l'impression qu'il s'agit de survivances. Or, elles sont au contraire au coeur de notre identité.

La défense du français n'est pas contradictoire avec la défense des langues de France, avec la défense de la diversité culturelle de notre patrimoine que chacune des langues régionales constitue ! Alors que nous nous battons pour la diversité culturelle, devrions-nous pas considérer que parce qu'une langue est minoritaire, elle est moins digne d'intérêt ? Ces langues sont victimes d'un ostracisme. **Si nous laissons faire, un jour le français sera lui aussi ostracisé, car c'est une langue minoritaire en Europe et dans le monde.**

Les langues régionales sont en danger de mort. Pour certaines, c'est une question d'années. La loi doit imposer, non seulement le respect de ces langues, mais leur défense : le respect ne suffit plus ! Nous avons besoin de fonder une politique positive. L'inscription dans la loi de la défense de ces langues induira une décision politique de première importance : **la signature par la France de la Charte des langues régionales ou minoritaires.**

Il s'agit de défendre un droit. En tant que citoyens français, nous avons tous le droit de pratiquer les langues qui nous ont faits ce que nous sommes."

Lien(s):

- [Discours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi portant modification du titre XV de la Constitution, 26 janvier 2005 \(site de l'Assemblée\)](#)
- [Discours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de décentralisation, 21 novembre 2002 \(site de l'Assemblée\)](#)